



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les actionnaires de Ciments du Maroc se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 26 mai 2025, sur convocation du Conseil d'Administration.

À l'issue de la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'Assemblée a approuvé les comptes tels qu'arrêtés par le Conseil et certifiés par les Commissaires aux Comptes se soldant par un résultat net de 899 492 066,58 dirhams. L'Assemblée Générale a approuvé, sur proposition du Conseil d'Administration, la distribution d'un dividende de 60 dirhams par action dont la mise en paiement interviendra à compter du 29 juillet 2025.

Toutes les autres résolutions soumises au vote, telles que publiées dans l'avis de convocation, ont été adoptées par l'Assemblée Générale, à l'exception de la sixième résolution qui a fait l'objet d'une modification par rapport à sa version initialement publiée dans l'avis de convocation.

Ainsi, le texte amendé et adopté en séance est le suivant :

« Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate la démission de M. Mohamed Chaïbi en tant qu'administrateur avec effet à l'issue de la présente Assemblée Générale et laisse le soin au Conseil d'Administration de pourvoir à son remplacement par voie de cooptation. »

Par ailleurs, l'Assemblée Générale :

- A pris acte de la démission de Fipar Holding de ses fonctions d'administrateur et a décidé de ne pas procéder à son remplacement ;
- A décidé du renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Severin Weig, de M. Hakan Gürdal, de Abu Dhabi Fund for Development, de Cofipar, de Menaf et de Procimar, en constatant la désignation de M. Mohamed Chaïbi en tant que représentant permanent.

À l'issue de cette Assemblée, le Conseil d'Administration, réuni le même jour, a procédé à :

- La constatation de la désignation de M. Mohamed Boujanoui en tant que représentant permanent de Menaf ;
- La nomination de M. Hakan Gürdal en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Mohamed Chaïbi dont le mandat était arrivé à expiration ;
- La cooptation de M. Francesco Brambilla en qualité d'administrateur en remplacement de M. Mohamed Chaïbi.

Le Conseil d'Administration a, également, constaté l'arrivée à échéance du mandat de M. Mohamed Boujanoui en qualité de Directeur Général Délégué et a décidé de ne pas le renouveler.

Ainsi, le Conseil d'Administration de Ciments du Maroc se trouve désormais composé comme suit :

- M. Hakan Gürdal, Président du Conseil d'Administration
- M. Severin Weig, Directeur Général
- Mme Sonia Mezzour (administrateur indépendant)
- Mme Amina Figuigui (administrateur indépendant)
- Procimar, représentée par M. Mohamed Chaïbi
- M. Francesco Brambilla
- Heidelberg Materials Italia Cementi, représentée par Mme Natalya Seyalova
- Cofipar, représentée par Mme Silke Schuessler
- Menaf, représentée par M. Mohamed Boujanoui
- Abu Dhabi Fund for Development, représentée par M. Saeed Al Dhaheri
- La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR), représentée par M. Mohamed Aboumejd.

Ce communiqué peut être consulté également sur le site web de Ciments du Maroc à l'adresse suivante :
<https://www.cimentsdumaroc.com/fr/communique-post-ago-du-26-mai-2025>